

continuent à être écartées et que la primauté soit toujours accordée aux objectifs qui visent au relèvement du niveau de vie de la population.

A cet effet, l'augmentation de la production, la maîtrise de l'évolution des prix et de l'inflation constituent l'instrument privilégié de protection du pouvoir d'achat de la population.

Les mesures adéquates seront prises chaque fois que cela s'avèrera nécessaire et possible, pour que les produits nécessaires aux besoins de consommation des masses soient mis à leur portée d'une manière qui sauvegarde leur pouvoir d'achat et qui puisse assurer une amélioration continue de leur niveau de vie.

Cette démarche globale, qui commande la politique économique et sociale, doit être marquée par un regain de vigilance eu égard aux difficultés et aux contraintes aussi nombreuses que variées que charrie l'environnement international et qui doivent être prises en charge dans la définition du contenu et dans l'organisation de cette politique.

Dès lors, il n'y a pas d'autre alternative que de mobiliser toutes les potentialités humaines et toutes les ressources matérielles du pays pour garantir l'indépendance économique en vue de répondre à la satisfaction des besoins essentiels dans le cadre de l'édification d'une économie socialiste.

## CHAPITRE 5

### AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES DE BASE

#### I — FONDEMENTS ET OBJECTIFS

Parce qu'elle vise à la construction d'une société socialiste assurant la promotion de l'homme et l'égalité entre tous les citoyens, la Révolution algérienne offre, à tous, des chances égales pour accéder au progrès économique et social.

Expression authentique des aspirations populaires où elle pulse sa force et sa vigueur, elle postule également une répartition équitable des résultats et des fruits du développement.

De ce fait, la préoccupation d'aménagement du territoire et le souci d'équilibre régional ont toujours été et demeurent des constantes de la Révolution algérienne et ce, d'autant que celle-ci s'est fixée, parmi les objectifs prioritaires, la consolidation de l'indépendance du pays au triple plan stratégique, économique et culturel. Elle ne saurait donc accepter une inégalité de développement entre les régions du pays qui obligerait une partie de la population à se déraciner et à chercher ailleurs l'instruction, le travail et les moyens de vie qu'elle ne trouve pas dans sa région d'origine.

En effet, l'inégale répartition des activités, des emplois et des revenus peut être à l'origine de déséquilibres multiples.

L'existence de zones de grande concentration urbaine et de grandes activités d'une part, et de vastes régions faiblement peuplées et peu structurées d'autre part, mettent en exergue l'impérieuse nécessité de résorber les disparités et soulignent l'importance de la mise en œuvre d'une politique d'aménagement du territoire qui apparaît comme l'instrument essentiel pour la construction d'une société juste où le développement sera équitablement réparti et où les conditions de vie égales deviendront une réalité concrète à travers l'ensemble du territoire national.

Dans cette perspective, le processus de planification doit donc assurer une harmonie entre les objectifs nationaux et les exigences du développement local.

La concrétisation de cet objectif fondamental, expression la plus noble de la solidarité nationale, doit avoir pour moteur l'existence d'un cadre social et culturel propice à sa promotion et à son épanouissement.

Il s'agit donc, par une démarche globale et cohérente dans sa conception et soutenue dans sa mise en œuvre, de créer les conditions d'un développement durable réalisant un espace homogène et structuré, permettant une valorisation optimale des ressources et une répartition rationnelle de la population.

La conduite de cette politique devra prendre appui sur une appréciation exacte, d'une part, de la nature des déséquilibres qui existent et, d'autre part, des tendances spontanées qui trouvent leur origine principalement dans le processus d'exploitation coloniale.

En réalité, l'occupation coloniale a donné naissance à une économie désarticulée fondée sur l'exploitation des matières premières, orientée vers l'exportation des produits bruts et caractérisée par l'inexistence d'activités industrielles.

Ces conditions ont abouti à une forte concentration humaine dans les villes portuaires et les plaines côtières et à la marginalisation de zones entières vouées à l'économie de subsistance et, par voie de conséquence, à la misère, à l'analphabétisme et à l'exode.

Au lendemain de l'indépendance, l'impératif de récupération et de valorisation des ressources de notre sous-sol a conduit, sous la contrainte de la configuration des infrastructures mises en place par la colonisation, à la création de pôles industriels côtiers, ce qui a renforcé les tendances à la concentration et à l'urbanisation accélérée, accaparant au bénéfice des villes de la bande côtière, les précieuses ressources en eau et les terres de haute valeur agricole.

La persistance de ces tendances aurait pu conduire, à terme, à l'établissement de la moitié de la population dans les zones basses des plaines du nord du pays qui représentent deux pour cent (2%) du territoire national et, par voie de conséquence, à vider les hauts plateaux de leurs habitants et à aggraver la fragilité des espaces vitaux que sont les régions du Sud, les montagnes et les zones frontalières.